



FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE



Inspection Générale des Affaires Sociales

A l'attention de Delphine Chaumel, Benjamin Maurice
et Jean-Phillipe Viquant
Inspecteurs généraux des affaires sociales
39-43, quai André Citroën
75739 PARIS Cedex 15

Nos ref : 86.19 MS/sv

LR AR n° 1A 162 608 3715 7

Montreuil, 8 novembre 2019

Objet : Mission sur SSTI

Madame et Messieurs les inspecteurs généraux,

Nous avons pris connaissance de la mission qui vous a été confiée par Madame Nathalie Destais, La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale après avoir consulté le collectif des Syndicats CGT des salariés des SSTI souhaite porter à votre connaissance un certain nombre d'éléments dans le cadre de votre mission.

Pour nous, la priorité qui doit guider cette réforme est la santé des salariés.

Nous constatons qu'il existe de grandes différences de moyens humains, techniques et organisationnels déployés dans les SSTI notamment en fonction du maillage territorial.

Les équipes pluridisciplinaires sont mises à mal. Les conditions de travail sont dégradées par une politique du chiffre qui tend à se généraliser. Ce nouveau modèle de gestion risque de détourner les services de leur mission originelle de protection de la santé des salariés.

Cela entraîne une réelle perte de chance pour les salariés suivis que ce soit en termes de santé ou de maintien dans l'emploi. Il est donc pour nous indispensable de renforcer les moyens des SSTI pour qu'ils puissent assurer leurs missions.

La mise en place d'une cotisation identique pour tous les services, avec une collecte centralisée par un organisme d'état, pourrait favoriser une meilleure égalité de suivi. La gestion doit en être assurée par un organisme paritaire qui redistribuera les fonds aux différents SSTI de manière à garantir leur indépendance.

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil
Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : sg@sante.cgt.fr

Pour les syndicats CGT des SSTI, il s'agit d'éviter à tout prix la mise en place d'un système assurantiel comme cela existe dans d'autres pays européens, en Belgique par exemple. Cette libéralisation de la santé au travail entrainerait une concurrence accrue entre les différents services qui pénaliserait à la fois les salariés suivis et provoquerait une détérioration des conditions de travail dans les SSTI.

17000 salariés travaillent dans les Services de Santé au Travail Inter-Entreprise. L'emploi est clairement menacé par l'orientation que prend cette réforme voulue par le gouvernement et le rapport Lecocq.

Seul le renforcement des actions de terrain faites par des équipes pluridisciplinaires permettra de garantir un haut niveau de prévention.

Dans le cadre de votre mission nous sollicitons une rencontre pour que vous puissiez échanger avec des représentants du personnel CGT qui travaillent dans des services de SSTI.

Dans l'attente, veuillez agréer Madame et Messieurs les inspecteurs l'expression de nos sincères salutations.

Contact : ufsp@sante.cgt.fr 01 55 82 87 71

Mireille STIVALA
Secrétaire Générale

